



Rapport sur le Monitoring des Violations et atteintes aux droits de l’homme
commises au Burundi.

Période de Mars 2014.

Plan du présent rapport

- INTRODUCTION.
- ASSASSINATS
- ENLEVEMENTS
- ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES
- ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE
- CONCLUSION
- RECOMMANDATIONS

I. INTRODUCTION.

La crise politico-sécuritaire que traverse le Burundi depuis avril 2015 continue d'alimenter les violations des droits de l'homme au détriment du peuple burundais qui en paie le lourd tribut alors qu'il aspire comme ailleurs à un Etat de droit. La tendance des violations des droits de l'homme documentées depuis le début de la crise politique en avril 2015 reste presque inchangée.

Il s'agit principalement des exécutions sommaires, des disparitions forcées, des arrestations et des détentions arbitraires, des actes de torture et des mauvais traitements qui continuent à être observés.

Les victimes de ces violations restent en majorité des opposants au Gouvernement et/ou au parti au pouvoir (le Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie-CNDD-FDD) ou des personnes perçues comme tels : membres de partis politiques d'opposition (en particulier du Congrès National pour la Liberté(CNL),le parti fondé par l'ancien leader des FNL, Agathon RWASA et du Mouvement pour la Solidarité et la Démocratie (MSD),les sympathisants de groupes armés d'opposition, des burundais tentant de fuir le pays et de ce fait suspectés de rejoindre ces groupes , ou journalistes et membres d'organisations de la société civile. Les agents de l'Etat à l'instar des policiers, des agents du Service National de Renseignement (SNR) associés aux miliciens Imbonerakure jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD sont pointés du doigt comme les auteurs présumés de ces violations massives des droits de l'homme. L'impunité est devenue un mode de gouvernance au profit des auteurs présumés de ces violations qui semblent être à l'abri des poursuites judiciaires.

Le Rapporteur Spécial sur la situation des droits humains au Burundi qui a été nommé pour succéder à la commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi, dans sa déclaration de juillet 2023 au cours de la 53^{ème} session du conseil des droits de l'homme de l'ONU a dit que "*l'approche d'ouverture du Burundi sur la scène internationale du pouvoir ne permet d'affirmer que la situation des droits de l'homme s'est améliorée, il a souligné que l'espace civique s'était rétréci au Burundi, avec une intolérance et une répression des libertés publiques qui ont pour corollaire l'affaiblissement des partis politiques d'opposition, l'autocensure des médias, les arrestations arbitraires d'opposants politiques et des représentants d'organisations de la société civile, ainsi que le maintien d'opposants, de médias et d'organisations de la société civile en exil.*"

A travers ses publications, ACAT-Burundi reste engagée dans un plaidoyer actif contre ces violations graves en collaborant notamment avec les mécanismes régionaux et internationaux de protection des droits de l'homme dans l'espoir que les victimes ou leurs familles puissent exercer leur droit à porter plainte auprès des instances judiciaires qui garantissent un procès équitable.

Concernant la période couverte par le présent rapport, 16 cas d'assassinats, 04 cas d'enlèvements, 19 cas d'arrestations arbitraires, 01 cas d'atteintes à l'intégrité physique ont pu être recensés.

Dans la plupart des cas, les présumés auteurs ne sont pas inquiétés : des corps sans vie et pour la plupart non identifiés sont découverts dans des endroits différents du Burundi.

II. ASSASSINATS.

Les phénomènes d'assassinats et d'enlèvements s'observent toujours au Burundi plus de trois ans après la mise en place de nouvelles institutions, la répression devient récurrente.

Ainsi pour cette période du mois de mars 2024, l'ACAT-Burundi a pu documenter 16 cas d'assassinats.

1. En date du 2 mars 2024, Mpita alias Njojo a été tué par un militaire non encore identifié de la position de Gihungwe, une autre personne connue sous le nom de Pascal Mbonimpa grièvement a été blessé par ce dernier dans un bar situé sur la 1ère transversale de la colline de Gihungwe en commune Gihanga de la province de Bubanza. A l'origine, une dispute ayant mal tourné a éclaté.
2. En date du 3 Mars 2024, un corps d'un homme non identifié âgé d'une trentaine d'année a été découvert non loin du chef-lieu du bureau communal de Rugombo dans la province de Cibitoke. Selon les témoins sur place, le corps présentait beaucoup de blessures, la personne a été tuée à coups de bâtons et de gourdins. Pas d'enquêtes judiciaires menées pour connaître le mobile de l'assassinat et les auteurs du meurtre.

3. En date du 5 mars 2024 sur la colline et zone Mbirizi, commune Gatara en province Kayanza, deux hommes, Salvator Yambwa, 25 ans et Pascal Niyonkuru 28 ans ont été assassinés. Selon les sources sur place, ils avaient volé 150kg de grains de maïs chez Spéciose Manirambona dans la nuit du 4 mars 2024. Celle-ci a alerté le chef de colline MBIRIZI Jean Marie Niyonzima et les imbonerakure dont Eric alias vétérinaire, Evariste alias Musenyeri et Pascal alias Lisuba. Ces derniers ont mené une fouille persquisition chez un commerçant nommé Elysée qui a accepté d'avoir acheté ces grains de maïs. Vers 4h du matin, sur ordre du chef de colline Jean Marie, ces imbonerakures ont attaqué les domiciles de ces présumés voleurs. Ces derniers ont pris fuite avant d'être attrapés à la rivière Kinyangoma. Après, le corps sans vie de Salvator Yambwa a été vu par les passants au bord de la rivière Kinyangoma tandis que Pascal Niyonkuru est resté introuvable. Pas d'enquêtes judiciaires menées pour ces crimes.
4. En date du 9 mars 2024, un corps sans vie d'un homme non identifié a été découvert sur la rivière Ndurumu au pied de la colline de Gashanga zone et commune de Bugenyuzi en province de Karuzi. Selon les témoins, le corps ne présentait aucune blessure. Il a été transporté à la morgue de l'hôpital de Buhiga. Il n'y a pas d'enquêtes pour connaître les circonstances de cette mort.
5. En date du 11 mars 2024, un corps sans vie d'un taximan connu sous le nom de Emmanuel Ndagijimana a été retrouvé à la morgue de la clinique Prince Louis Rwagasore après avoir été disparu le 7 mars 2023. D'après une information recueillie auprès de sa famille, le corps a été découvert après une information indiquant qu'un corps sans vie a été découvert au quartier de Ruziba tout près du cimetière de Kanyosha dans la Mairie de Bujumbura. Le corps présentait des blessures. La famille demande des enquêtes judiciaires pour identifier les auteurs de ce crime afin qu'ils soient punis conformément à la loi.

6. En date du 11 mars 2024, sur la colline Musave, commune et province Kayanza le corps sans vie de Jacques Ririmunda, originaire de la colline Buyumbu, zone Rugazi, commune Kabarore en province de Kayanza a été découvert décapité non loin de l'hôpital de Kayanza. Selon les sources sur place, en date du 10 mars 2024, les policiers du poste de Rugazi avaient arrêté Jacques Ririmunda sur ordre du chef de colline Buvumo Emmanuel Nduwimana. Celui-ci accusait la victime de s'être rendu à Katunda au Rwanda non loin de la frontière rwando burundais pour s'approvisionner des vivres. Il a été conduit au cachot du SNR à Kayanza avant d'être assassiné. ACAT-Burundi demande que les personnes impliquées dans ce cas d'exécution sommaire soient traduites devant la justice et punis conformément à la loi.

7. En date du 17 mars 2024, un corps sans vie d'un homme nommé Claude Nduwayo qui faisait le commerce ambulante de Samboussa a été découvert dans un champ de riz sur la colline de Muregenza de la commune de Mpanda en province de Bubanza. Selon les sources sur place, les circonstances et les auteurs n'ont pas été identifiés.

8. En date du 17 mars 2024, sur la colline de Murengeza de la commune de Mpanda, un membre de la ligue des imbonerakure connu sous le nom de Claude Nahayo ; père de trois enfants a été étranglé par d'autres imbonerakure effectuant des rondes nocturnes. Selon les sources sur place ; il est tombé dans une embuscade alors qu'il rentrait à son domicile. ACAT-Burundi demande que les coupables soient traduits devant la justice et punis conformément à la loi.

9. En date du 18 mars 2024, deux corps sans vie d'hommes non identifiés ont été découverts au bord de la rivière Rusizi au pied de la colline de Ruhagarika de la commune Buganda en province de Cibitoke. Les circonstances ainsi que les auteurs de ces actes ne sont pas identifiés.

10. En date du 18 mars 2024, le corps sans vie d'Emelyne Nishimwe, une jeune fille âgée de 17 ans a été découverte décapité sur la colline Nyamyaha de la commune de Bukinanyana en province de Cibitoke. Selon les sources sur place, la victime a été décapité après avoir été violée. Les mêmes sources indiquent que les auteurs seraient des imbonerakures de la localité. ACAT-Burundi demande qu'une enquête judiciaire soit menée pour que les auteurs de l'acte soient punis conformément à la loi.

11. En date du 19 mars 2024, sur la colline de Gitora, zone Mureha, commune Bugendana de la province Gitega, Thierry Ndayikeza, âgé de 24 ans a été tué à bout portant par un groupe de policiers. Selon les sources sur place, le policier a intimé l'ordre à Thierry de s'agenouiller avec les deux autres personnes à savoir Fulgence Nkurunziza et David Baravuga et il a ouvert le feu sur la victime qui a été touchée au ventre, il est mort sur le champ. Les deux autres ont pris fuite. ACAT-Burundi demande que des enquêtes judiciaires soient menées pour mettre devant leurs responsabilités ce groupe de policiers.

12. En date du 20 mars 2024, au quartier Ruziba, zone de Kanyosha en commune Muha de la Mairie de Bujumbura, le corps sans vie de Nestor Ntawunkiza, un chauffeur de taxi probox a été découvert dans des latrines du domicile d'un suspect dans un autre dossier d'assassinat sur autre chauffeur de taxi Emmanuel Ndagijimana dont le corps a été découvert à Ruziba le 11 mars 2023. Selon les témoins sur place, Nestor Ntawunkiza a été porté disparu le 14 mars 2024. Les deux cas d'assassinat laissent croire à un mode opératoire de disparitions forcées et d'assassinats savamment orchestré par un groupe de personnes organisé. ACAT-Burundi demande des enquêtes crédibles pour que les auteurs de ces crimes soient arrêtés et punis conformément à la loi.

13. En date du 25 mars 2024, un corps sans vie en décomposition d'un homme âgé entre 25 et 30 ans a été retrouvé en secteur Musongati de la zone Mubirizi en commune Mutimbuzi de la province Bujumbura. Selon les sources, ce corps non identifié a été découvert dans un champ de riz, les mains ligotés derrière le dos. Les administrations de base ont ordonné de l'enterrer immédiatement sans effectuer des enquêtes pour identifier la victime et les auteurs.
14. En date du 25 mars 2024 dans la nuit, en zone Kibimba commune Giheta Province Gitega, un homme nommé Appolinaire Nduwimana qui était enseignant à l'école primaire Bukingi en Zone Kibimba a été tué et découvert le 26 mars 2024 dans une latrine à Busangana. Selon des informations en provenance de sa famille, la victime a été torturée avant d'être tuée car son corps présentait des blessures et des traces de torture. ACAT-Burundi demande des enquêtes crédibles pour punir les auteurs de ce crime.

III. ENLEVEMENTS

1. En date du 13 mars 2024, Jacqueline Uwizeyimana, présidente du parti le Congrès National pour la Liberté dans la nouvelle province de Buhumuzi et enseignante à l'Ecole Fondamentale de Rubenga en commune de Giteranyi a été enlevée sur le chemin retour de son service par le colonel de police Felix Havyarimana responsable provincial du Service Nationale de Renseignement (SNR) en province de Muyinga et a été embarquée à bord d'une camionnette Toyota Hilux double cabine aux vitres teintées immatriculé E0535A du SNR puis a été conduit dans une destination inconnue. Les informations parvenues plus tard à l'ACAT-Burundi, la victime a été détenue au Service National de Renseignement et a été libérée le 29 mars 2024 mais son téléphone a été confisqué.
2. En date du 20 mars 2024, les agents du SNR ont enlevé Emmanuel Niyongabo, agent de l'Office Burundaise des Recettes dans l'Agence de Développement du Burundi à Gasenyi en Mairie de Bujumbura au niveau de l'endroit appelé chez " Johnson ".

Selon les témoins sur place, Emmanuel Niyongabo a été enlevé juste après avoir déposé sa sœur malade et a été embarqué dans un véhicule ayant le numéro d'immatriculation E 0529 A du commissariat de Gatumba en province de Bujumbura et conduit vers une destination inconnue. Son véhicule a été emportée par ces malfaiteurs. Selon les sources sur place, la victime aurait été arrêtée à cause de son plaidoyer en faveur de 2850 propriétaires des parcelles de Gasenyi Nyakabondo qui ont été expropriés par le gouvernement avant l'allocation des indemnités dûs.

3. En date du 21 mars 2024, une personne non identifiée a été enlevée entre 14 heures et 15 heures à Kinindo au quartier OUA en Mairie de Bujumbura. Selon les sources sur place, la personne était dans un véhicule type Pajero, plaque C 5207 A. Selon les sources sur place, un véhicule Pick-up de la police a coupé la priorité au véhicule de la victime. Les policiers ont fait descendre la victime de son véhicule Pajero et l'ont fait monter dans le pick up de la police puis l'ont embraqué.
4. En date du 27 mars 2024, Bukuru Samuel natif de Mutaho en province de Gitega a été enlevé par des personnes armées en tenue civile non loin de l'Ecole Internationale à Kinanira en Mairie de Bujumbura. Selon les sources sur place, la personne a été enlevée par le service de renseignement militaire car parmi les ravisseurs, les témoins ont reconnu le militaire nommée Habonimana de ce service.

IV. ARRESTATIONS ARBITRAIRES ET DETENTIONS ILLEGALES

1. En date du 2 mars 2024, Claude Potipoti alias Mwarabu et Paul Miburo deux membres du parti CNL ont été arbitrairement arrêtés par le Colonel de police Ildefonse Bivahagumye alias Swepa à la permanence nationale de ce parti sis au quartier de Mutanga Nord de la zone Gihosha en commune urbaine de Ntakangwa de la Mairie de Bujumbura. Selon les sources sur place, le Colonel Ildefonse s'est rendu à la permanence et y a trouvé le veilleur Miburo avec Claude Potipoti puis les a embarqués sans aucune accusation et conduits au

cachot du commissariat municipal situé dans les anciens locaux du Bureau Spécial de Recherche. Les deux victimes ont été libérées le lendemain.

2. En date du 7 mars 2024, le colonel de police serges Nibigira alias Gikona responsable de la prison centrale de Bujumbura a été arrêté et conduit à la prison centrale de Bubanza. Selon les sources sur place, quatre autres cadres de la direction générale des affaires pénitentiaires dont Oscar Barakariza Conseiller au cabinet du ministre de la justice conduit dans la prison Mpimba, Odette responsable du département juridique au sein de la direction générale des affaires pénitentiaire et Rachel qui est responsable du département juridique au sein de la prison de Mpimba conduites à la prison de mpimba et une autre femme prénommée Léoncie mise dans cette même prison. Selon les sources sur place, ces personnes ont été accusées de libérer un prisonnier qui s'appelle Célestin qui avait été torturé et incarcéré à la prison centrale de Mpimba. Certaines autorités s'étaient opposées à la libération de ce prisonnier.

3. En date du 9 mars 2024 Gordien Nkurunziza, un ancien militaire des ex- Forcées Armées Burundaises a été arbitrairement arrêté par le Commissaire communal de Buyengero à son domicile à la colline de Mujigo, commune Buyengero en province Rumonge. Selon les sources locales, le responsable de la ligue des jeunes imbonerakure sur la colline de Mijigo Alexis Nimpagaritse avait mobilisé dans la nuit du vendredi à samedi, plusieurs imbonerakure pour surveiller le domicile de la victime. Les mêmes sources indiquent que la victime venait de rentrer car il travaillait en dehors de la province de Rumonge. La victime a été conduite au commissariat communal de la police Buyengero avant être transférer le même jour au cachot du commissariat provincial de la police à Rumonge.

4. En date du 10 mars 2024, six membres du parti CNL d'Agathon Rwaso ont été arrêtés dans la ville de Ngozi et de Kayanza dont Agnes Nibirantije qui est présidente de la ligue des femmes dans la nouvelle province de Butanyerera, Cyriaque Hasabumutima qui est président de la ligue des jeunes en commune de Kayanza et Goreth Nyandwi présidente de la ligue des femmes dans la zone kayanza. Ils ont été arrêtés devant l'hôtel Oasis où se déroulait un congrès des dissidents de ce parti pour élire de nouveau dirigeant. Trois autres ont été arrêtés dans la ville de kayanza. Un certain Crescent Bivugire a été arrêté vers midi en face de la boulangerie " le Pélican" et conduit au cachot du commissariat de la police à Kayanza avant d'être relâché vers 14 heures. La députée prénommée Donathile et Aimable Nkunuzwami président de la ligue des Jeunes au niveau national ont été aussi arrêtés par le commissaire provincial de la police à Kayanza Pascal Nshimirimana et conduits au cachot de ce commissariat. Agnes Nibirantije a été libérée en date du 29 mars mais son téléphone a été confisqué.

5. En date du 13 mars 2024, Jean de Dieu Habiyaremye, un ressortissant Rwandais a été arrêté par des agents du Service National de Renseignement au moment où il rentrait de Kigoma en Tanzanie. Selon les témoins, les agents du SNR ont ramené la victime à sa résidence et ont effectué une fouille perquisition avant de le reconduire au cachot. Le mobile de son arrestation n'a pas été communiqué.

6. En date du 17 mars 2024, des militaires du service de renseignements militaire ont arrêté Melchior NDikumana, un enseignant à l'Ecole Fondamentale de Ndava située sur la colline et zone Ndava, commune Buganda de la province cibitoke à son domicile situé sur la même colline. Selon les sources sur place, ces militaires se sont rendus au domicile de la victime pendant la nuit, ils ont intimé ordre d'ouvrir la porte. Ils ont alors battu sa femme et les enfants ensuite ils se sont rendus dans la chambre pour chercher Melchior Ndikumana. Ils l'ont embarqué vêtu de son sous vêtement uniquement. Melchior a été

conduit dans un cachot du renseignement militaire G2 à Bujumbura et a été libéré jeudi le 21 mars 2024. Le mobile de cette arrestation n'a pas été communiqué.

7. En date du 25 mars 2024, Kana Etienne âgé de 90 ans de la colline Mpumbu, zone et commune Rusaka et ses deux enfants Dolla et Bélyse l'un âgé de 16 ans l'autre de 15 ans ont été détenus illégalement au cachot de la commune Rusaka sur l'ordre du gouverneur le colonel Gasanzwe Gaspard. Selon les sources sur place, le gouverneur voulait acheter une portion de terre appartenant à son oncle paternel Kana Etienne mais celui-ci a refusé car selon lui, il voulait la laisser à ses enfants comme héritage. Le gouverneur a alors commencé à l'intimider et à faire pression à son Oncle Kana Etienne en l'emprisonnant ou en amenant des policiers pour l'intimider. Selon les sources locales, c'est la deuxième fois que Kana se fait emprisonner sur ordre de son neveu le gouverneur Gaspard Gasanzwe.

V. ATTEINTES A L'INTEGRITE PHYSIQUE

A part les assassinats et les arrestations arbitraires, d'autres violations des droits de l'homme ont aussi été documentées au cours de ce mois de janvier 2024

En effet, les imbonerakure, jeunes affiliés au parti au pouvoir le CNDD-FDD, qualifiés de milices par les Nations Unies, usent le pouvoir que l'état du Burundi leur a attribué en malmenant et torturant la population surtout celle de l'opposition sans inquiétude. ACAT-Burundi constate également qu'il y a toujours des agents du service national de renseignement qui torturent les personnes arrêtées dans les lieux de détentions et apprend avec regret des transferts des détenus qui s'effectue pendant la nuit pour camoufler d'état critique des détenus ayants subis des actes de tortures.

✓ TORTURE

En date du 18 mars 2024, le commissaire de police dans la région centre, le colonel de police Jérôme Ntibibogora a gravement torturé Barcy Tazira, un agent de Helena Hôtel dans la capitale politique de Gitega. En effet, selon les témoins sur place, ce commissaire s'est rendu à cet hôtel pour prendre le petit déjeuner, après avoir passé sa commande, il a vu des variétés de jus réservés aux participants d'un séminaire qui se déroulait à cet hôtel et il a demandé à Barcy de lui apporter ce jus. Ce dernier lui a expliqué que ce jus appartient aux participants de ce séminaire. En colère, Jérôme Ntibibogora a intimé l'ordre à ses agents de transmission de saisir Barcy Tazira. Ils l'ont ligoté, trainé par terre avant d'être conduit au bureau du Service National de Renseignement de Gitega pour des séances de torture. Selon les sources sur la place, la victime a été relâché le même jour suite à l'intervention du patron de Helena Hôtel après avoir reçu plusieurs coups de matraque au niveau des fesses de façon qu'elle ne pouvait pas s'asseoir. ACAT-Burundi demande que ce commissaire soit puni conformément à la loi pour ce crime.

VI. CONCLUSION.

Le mois de mars 2024 couvert par le présent rapport reste caractérisé par de violations graves des droits de l'homme comme les périodes précédentes. Le phénomène récurrent des corps sans vie découverts dans divers endroits comme les rivières, les buissons puis enterrés hâtivement par des responsables administratifs met en exergue une complicité présumée des hautes autorités avec les criminels.

Dans un contexte où la Justice et les Institutions Nationales des Droits de l'Homme comme la CNIDH et l'Ombudsman semblent être pris en otage par l'Exécutif, l'aboutissement des enquêtes menées par le Ministère public sur des atteintes au droit à la vie ou des disparitions forcées restent hypothétiques en particulier lorsque les victimes sont des opposants politiques ou des défenseurs des droits de l'homme.

Certains administratifs à la base en complicité avec des policiers et des miliciens Imbonerakure s'illustrent dans ces violations en toute impunité d'où la tendance continuelle des autorités à la renonciation de la responsabilité de protéger la population au profit des intérêts sectaires.

L'appareil judiciaire continue ainsi à couvrir ces crimes opérés en violation de la procédure qui régit la chaîne pénale au Burundi. Nous remarquons particulièrement des crimes qui se commettent au sein de la communauté et des ménages mais qui restent impunis suite à l'impunité qui gangrène le système judiciaire burundais, à la corruption ou au fait que les auteurs sont des administratifs ou des imbonerakure.

Au regard de cette situation, les autorités burundaises doivent prendre conscience de la gravité de la situation et mettre fin aux récurrentes violations des droits humains.

- **RECOMMANDATIONS.**

- *A l'endroit du gouvernement du Burundi de :*

- ✓ Veiller à assurer la sécurité de la population et mener des enquêtes sur ces corps qui sont régulièrement retrouvés dans différents endroits du pays sans que les auteurs de ces assassinats ne soient identifiés.
- ✓ Se saisir des cas de crimes commis par la jeunesse Imbonerakure lors des rondes nocturnes qui deviennent monnaie courante suite à l'impunité gangrène le système judiciaire, la sécurité doit être assurée uniquement par les corps de défense et de sécurité.

- *Aux institutions nationales de droit de l'homme de :*

- ✓ Se ressaisir en usant de leur pouvoir que leur confère la loi pour promouvoir le respect des droits de l'homme au Burundi face aux nombreux cas récurrents de violations de droits de l'homme.

- *A l'endroit de la communauté internationale :*

- ✓ Suivre de près la situation en tenant compte des facteurs de risque pouvant aggraver la situation des droits de l'homme au Burundi.